



## COMMUNE DE FERNELMONT

### AVIS ENQUETE PUBLIQUE – PERMIS D'ENVIRONNEMENT

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET  
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Référence Commune : ENVIRON/P.Env/C12/03-23

Réf. DPA Namur : 10012313

Le Collège communal de Fernelmont informe la population qu'une enquête publique est ouverte dans le cadre de la demande de **permis d'environnement de classe 2** suivante :

Objet : **Maintenir en activité l'exploitation des sociétés actives dans l'importation et la distribution de machines pour l'agriculture, dans le matériel pour les espaces verts et la manutention**

Demandeur(s) : **Les sociétés « HILAIRE VAN DER HAEGHE » sa et « AG-TEC » sa**

Localisation : **5380 NOVILLE-LES-BOIS, rue du Grand Champ n°12, sur les parcelles cadastrées Sion B n°570 B 10 et 570 X 17**

A l'examen du dossier de demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement. Le dossier comprend une évaluation appropriée détaillée pour l'ensemble des volets environnementaux. Des mesures de prévention sont décrites concernant les risques de pollution du sol et des eaux. Sur base de ces éléments, l'établissement ne devrait a priori pas générer de nuisances excessives. Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté à l'**Administration Communale**, auprès du **Service Urbanisme dont les bureaux sont situés rue Goffin, n° 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS, du 05 février au 20 février 2024.**

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
29/01/2024	05/02/2024	Administration communale de FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS Le 20/02/2024 à 11h00	Collège communal de FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et **uniquement** sur rendez-vous ainsi que les mardis 6 et 13 février jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Administration communale, rue Goffin, n° 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du Service Urbanisme : Madame MANSENS Céline au 081/83.02.55 – E-mail : celine.manssens@fernelmont.be et/ou Madame DELHALLE Valérie au 081/83.02.83 – E-mail : valerie.delhalle@fernelmont.be

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- Du demandeur : Les sociétés HILAIRE VAN DER HAEGHE sa et AG-TEC sa, rue du Grand Champ, 12 à 5380 FERNELMONT
- Du service urbanisme : aux adresses reprises ci-dessus ;
- Du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations – Direction de Namur-Luxembourg – Avenue Reine Astrid n° 39 à 5000 NAMUR – 081/71.53.00.

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande est le Collège communal de Fernelmont en vertu de l'article 13, alinéa 1<sup>er</sup> du Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations ou réclamations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **ENVIRON/P.Env/C12/03-23.**

A Fernelmont, le 25 janvier 2024 - Début d'affichage : le 29 janvier 2024

La Directrice générale,  
C. DEMAERSCHALK



La Bourgmestre,  
C. PLOMTEUX